

## Introduction

**Avertissement : Merci de prendre le temps de participer à ce processus. Le but de cette enquête est de recueillir des informations sur la mise en œuvre du règlement de l'Union européenne relatif à la déforestation (RDUE). L'OIC utilisera ces informations pour transmettre les questions techniques clés aux autorités compétentes de l'Union européenne.**

**Confidentialité : les informations seront traitées comme confidentielles et de manière agrégée, dans le but de préparer un rapport visant à obtenir des éclaircissements et un accompagnement de la Commission européenne dans la mise en œuvre du RDUE.**

**Instructions :**

**Pour commencer l'enquête, veuillez cliquer sur "Suivant" ci-dessous.**

**Vous pouvez interrompre et reprendre l'enquête à tout moment avant de la soumettre, à condition d'utiliser le même appareil. Vous pouvez également réviser les réponses déjà fournies autant de fois que vous le souhaitez jusqu'à ce que vous soumettiez l'enquête. Si vous souhaitez rejeter les réponses d'une page particulière, cliquez sur "Quitter".**

**Veillez noter qu'il s'agit d'une enquête par point de contact et que vous ne pouvez pas modifier vos réponses une fois que vous les avez soumises.**

**DATE LIMITE POUR REMPLIR L'ENQUÊTE : 27/11/2023**

## Partie A - Informations relatives au participant

\* 1. Nom du participant

\* 2. Nom de l'organisation

\* 3. Fonction/poste dans l'organisation

\* 4. Adresse e-mail

\* 5. Pour quel pays saisissez-vous des informations ?/ Où se trouve le siège de votre organisation ?

\* 6. Veuillez sélectionner le groupe que vous représentez

## Partie B - Connaissance du RDUE

\* 7. En général, quel est votre niveau de connaissance du Règlement européen relatif à la déforestation (RDUE) ?

Aucune	Compréhension basique	Bonne compréhension	Compréhension parfaite
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

\* 8. Quel est votre niveau de connaissance des exigences suivantes du RDUE

	Aucune	Compréhension basique	Bonne compréhension	Compréhension parfaite
Zéro déforestation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Légalité*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Processus de surveillance	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Atténuation des risques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Système d'information	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Processus d'application	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

\* 9. Connaissez-vous la date d'entrée en vigueur du Règlement ?

- Oui  
 Non

10. Si oui, veuillez indiquer la date ci-dessous

Date d'entrée en vigueur du RDUE

Date

 

\* 11. Connaissez-vous la date limite pour l'évaluation relative à la déforestation et à la dégradation des forêts (en général et pas seulement pour les parcelles de café) ?

- Oui  
 Non



traçabilité

Détenir les données collectées via les systèmes de traçabilité

<input type="checkbox"/>							
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Surveiller le risque de déforestation au niveau de la parcelle (art. 16)

<input type="checkbox"/>							
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Collecter les informations sur les lois nationales pertinentes (art. 16)

<input type="checkbox"/>							
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Surveiller le respect des lois nationales au niveau de la parcelle (art. 16)

<input type="checkbox"/>							
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Atténuer le risque de déforestation au niveau de la parcelle (art. 11)

<input type="checkbox"/>							
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Atténuer le risque lié à la conformité aux lois nationales au niveau de la parcelle (art. 11)

<input type="checkbox"/>							
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Envoyer des informations à l'autorité compétente concernée dans les pays européens importateurs (art. 4)

<input type="checkbox"/>							
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Vérifier la conformité (art. 16)

<input type="checkbox"/>							
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Veillez donner plus de précisions, le cas échéant.

--

**Partie C - Préparation pour se conformer à/mettre en œuvre le RDUE**

\* 17. Veuillez indiquer ci-dessous le niveau de difficulté pour votre organisation à démontrer sa conformité aux processus du Règlement avant la date limite de mise en œuvre fixée au 30 décembre 2024.

	Pas difficile	Un peu difficile	Difficile	Très difficile
Enregistrer les exploitations et identifier la géolocalisation/le polygone (article 9)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mettre en place les systèmes de traçabilité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Payer pour les systèmes de traçabilité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Détenir les données collectées via les systèmes de traçabilité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Surveiller le risque de déforestation au niveau de la parcelle (art. 16)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Collecter les informations sur les lois nationales pertinentes (art. 16)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Surveiller le respect des lois nationales au niveau de la parcelle (art. 16)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Atténuer le risque de déforestation au niveau de la parcelle (art. 11)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Atténuer le risque lié à la conformité aux lois nationales au niveau de la parcelle (art. 11)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Envoyer des informations à l'autorité compétente concernée dans les pays européens importateurs (art. 4)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Vérifier la conformité (art. 16)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Veuillez indiquer d'autres commentaires sur les difficultés rencontrées

\* 18. Quels outils pensez-vous pouvoir utiliser pour prouver votre conformité aux exigences de diligence raisonnée énoncées à l'article 8 ?

- Certificat d'origine
- Modèle de diligence raisonnée
- Déclaration sous serment
- Certificat de tierce partie
- Auto-certification
- Je ne sais pas
- Autre (veuillez préciser)

\* 19. Disposez-vous de données fiables du terrain pour calculer le niveau et le risque de déforestation dans votre pays ?

- Non
- Oui (veuillez préciser)

\* 20. Avez-vous un système de registre pour les caféiculteurs ?

- Non
- Oui (veuillez préciser le nombre de caféiculteurs enregistrés - uniquement des nombres entiers, s'il vous plait)

\* 21. Quel pourcentage de vos caféiculteurs sont cartographiés avec des polygones de géolocalisation disponibles (%)? (Veuillez indiquer un nombre entre 0 et 100)

\* 22. Disposez-vous d'un système de traçabilité pour le secteur du café ?

- Non
- Nous y travaillons
- Oui

Veuillez fournir plus d'informations

\* 23. Qui sera responsable de la gestion et de la propriété des données pour prouver que le café exporté est conforme au RDUE ?

- Gouvernement
- Institutions du secteur privé local
- Institutions du secteur public local
- Fournisseur de service
- Secteur privé international
- Autre (veuillez préciser)

\* 24. Quelles sont les principales contraintes relatives à la gestion des données liées au RDUE (1 = la moins importante - 7 = la plus importante) ?

	1	2	3	4	5	6	7
Propriété	<input type="radio"/>						
Problèmes techniques	<input type="radio"/>						
Coût	<input type="radio"/>						
Disponibilité d'une infrastructure numérique publique ouverte	<input type="radio"/>						
Interopérabilité (standardisation et échange de données)	<input type="radio"/>						
Acheteurs avec un système de traçabilité (chaîne de contrôle) différent	<input type="radio"/>						
Manque de données	<input type="radio"/>						

\* 25. Connaissez-vous le certificat d'origine de l'OIC (CdO/OIC) ? Êtes-vous d'accord pour que le CdO/OIC soit révisé afin qu'il inclue la conformité à l'exigence de diligence raisonnée du RDUE ?

- Oui, je connais le CdO/OIC et je suis d'accord pour qu'il soit révisé
- Oui, je connais le CdO/OIC mais je ne pense pas qu'il faille le réviser
- Non, je ne connais pas le CdO/OIC

\* 26. Sur la base de votre niveau actuel de préparation, quand pensez-vous que votre pays/industrie/chaîne d'approvisionnement est susceptible d'être prêt à se conformer à/appliquer le RDUE ?

- Prêt
- Dans 6 mois
- Dans 14 mois (d'ici la date limite officielle de conformité)
- Dans 2 ans
- Dans plus de 2 ans
- Autre, veuillez préciser

27. **[Pour les membres de l'UE uniquement]** Les autorités compétentes chargées de la mise en œuvre du RDUE ont-elles été désignées ? Si oui, veuillez préciser.

- Non
- Oui (veuillez préciser)

\* 28. Veuillez préciser à quel moment vous êtes susceptible d'être prêt à vous conformer à chaque processus ? Choisissez uniquement les processus pertinents pour votre organisation.

	prêt	d'ici juin 2024	d'ici le 30/12/2024	après le 30/12/2024
Enregistrer les exploitations et identifier la géolocalisation/le polygone (article 9)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mettre en place les systèmes de traçabilité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Payer pour les systèmes de traçabilité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Détenir les données collectées via les systèmes de traçabilité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Surveiller le risque de déforestation au niveau de la parcelle (art. 16)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Collecter les informations sur les lois nationales pertinentes (art. 16)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Surveiller le respect des lois nationales au niveau de la parcelle (art. 16)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Atténuer le risque de déforestation au niveau de la parcelle (art. 11)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Atténuer le risque lié à la conformité aux lois nationales au niveau de la parcelle (art. 11)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Envoyer des informations à l'autorité compétente concernée dans les pays européens importateurs (art. 4)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Vérifier la conformité (art. 16)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

29. Avez-vous une ou plusieurs questions techniques qui restent sans réponse (pas de réponse dans le texte du règlement ou dans le document de la FAQ - le règlement complet est disponible en suivant ce [lien](#))

*Veuillez indiquer le degré de clarté que vous attribuez à chacun des articles du RDUE*

énumérés ci-dessous

	Pas clair	Partiellement clair	Clair
Article 1 : Objet et champ d'application (p. L 150/219)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 2 : Définitions (p. L 150/220)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 3 : Interdiction (p. L 150/222)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 4 : Obligations incombant aux opérateurs (p. L 150/222)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 5 : Obligations incombant aux commerçants (p. L 150/223)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 6 : Mandataires (p. L 150/224)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 7 : Mise sur le marché par des opérateurs établis dans des pays tiers (p. L 150/224)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 8 : Diligence raisonnée (p. L150/224)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 9 : Exigences en matière d'informations (p. L 150/225)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 10 : Évaluation du risque (p. L 150/225)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 11 : Atténuation du risque (p. L 150/226)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 12 : Établissement et maintenance des systèmes de diligence raisonnée, production de rapports et tenue de registres (p. L 150/227)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 13 : Diligence raisonnée simplifiée (p. L 150/228)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Article 14 : Autorités  
compétentes (p. L  
150/228)

Article 15 :  
Assistance  
technique, conseils  
et échange  
d'informations (p. L  
150/228)

Article 16:  
Obligation  
d'effectuer des  
contrôles (p. L  
150/229)

Article 17 : Produits  
en cause qui  
nécessitent une  
action immédiate (p.  
L 150/230)

Article 18 : Contrôle  
des opérateurs et  
des commerçants  
qui ne sont pas des  
PME (p. L 150/231)

Article 19 : Contrôle  
des commerçants  
qui sont des PME (p.  
L 150/231)

Article 20 :  
Recouvrement des  
frais par les  
autorités  
compétentes (p. L  
150/231)

Article 21:  
Coopération et  
échange  
d'informations (p. L  
150/231)

Article 22 :  
Communication  
d'informations (p. L  
150/232)

Article 23 : Mesures  
provisoires (p. L  
150/232)

Article 24 : Mesures  
correctives en cas de  
non-conformité (p.  
L150/233)

Article 25 :  
Sanctions (p. L  
150/233)

Article 26 :  
Contrôles (p. L  
150/234)

Article 27 : Coopération et échange d'informations entre les autorités (p. L 150/235)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 28 : Interface électronique (p. L 150/236)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 29 : Évaluation des pays (p. L 150/236)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 30 : Coopération avec les pays tiers (p. L 150/238)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 31 : Préoccupations étayées émanant de personnes physiques ou morales (p. L 150/238)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 32 : Accès à la justice (p. L 150/239)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 33 : Système d'information (p. L 150/239)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 34 : Réexamen (p. L 150/240)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 35 : Exercice de la délégation (p. L 150/241)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 36 : Comité (p. L 150/241)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 37 : Abrogation (p. L 150/242)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Article 38 : Entrée en vigueur et date d'application (p. L 150/242)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Veuillez soumettre vos questions pour les articles indiqués comme n'étant pas clairs ou seulement partiellement clairs et préciser à quel article se réfère la question.

\* 30. Veuillez sélectionner à nouveau le groupe que vous représentez

**GOVERNEMENT / INSTITUTION GOUVERNEMENTALE**  
**Préparatifs de mise en œuvre et initiatives de conformité**

\* 31. Quel est ou quels sont le ou les systèmes de production de café (et proportion) dans votre pays ?

*Veillez saisir un nombre (aucune décimale ne sera acceptée). La somme de toutes les réponses doit être égale à 100.*

**Monoculture**

**Culture intercalaire**

**Agroforesterie**

*(intégration de deux ou plusieurs espèces d'arbres dans les plantations de café, créant ainsi un microclimat au sein de la plantation)*

32. Si vous avez sélectionné "agroforesterie" comme l'une des options, veuillez préciser le pourcentage (%) du couvert forestier

\* 33. Quelles sont les principales parties prenantes nationales qui ont un rôle à jouer dans la préparation de la mise en œuvre du RDUE dans votre pays ?

- Gouvernement
- Secteur privé national dans votre pays
- Secteur privé international
- Organisations de producteurs (coopératives, associations, groupes)
- Plateformes industrielles mondiales/forums multipartites
- Autres (veuillez préciser)

Veillez fournir les noms et les coordonnées des parties prenantes selon les options sélectionnées ci-dessus.

\* 34. Le RDUE a fixé la date limite pour la déforestation et la dégradation des forêts au 31 décembre 2020. Depuis cette date, avez-vous mis en œuvre des mesures pour prévenir la déforestation dans la chaîne d'approvisionnement en café de votre pays ? Si oui, veuillez préciser.

- Non
- Oui (veuillez préciser)

35. **[Pour les pays producteurs uniquement]** Selon vous, votre pays sera-t-il évalué comme présentant un risque de déforestation faible, standard ou élevé par la Commission européenne ?

- Risque faible
- Risque standard
- Risque élevé

\* 36. Participez-vous à une initiative internationale visant à faciliter le respect de la mise en œuvre du RDUE ? Si oui, veuillez préciser.

- Non
- Oui (veuillez préciser)

\* 37. Êtes-vous en mesure de collecter et de mettre à la disposition du public les législations nationales pertinentes qui font partie des obligations en vertu de l'article 2- définition 40, ou prévoyez-vous de le faire ?

- Non
- Je ne suis pas sûr(e)
- Oui (veuillez préciser la législation applicable)

\* 38. De quel type d'assistance technique et financière auriez-vous besoin pour vous conformer au RDUE ?

- Géolocalisation/polygone pour les exploitants
- Systèmes de traçabilité/chaîne de contrôle
- Gestion des données
- Infrastructure numérique publique ouverte
- Interopérabilité pour un échange de données facile
- Suivi
- Certification
- Formation/renforcement de capacités
- Régimes d'assurance
- Autre (veuillez préciser)

Montant estimé nécessaire pour se conformer au RDUE (en euros)

\* 39. L'article 2 - Définition 40 du RDUE impose que les produits soient fabriqués conformément aux lois applicables dans le pays de production (droits d'utilisation des terres ; protection de l'environnement ; règles forestières, y compris la gestion des forêts et la conservation de la biodiversité, en lien direct avec la récolte du bois ; droits des tiers ; droits du travail ; droits de l'homme protégés par le droit international ; principe du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE), y compris tel qu'il est énoncé dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ; et réglementations dans les domaines de la fiscalité, de la lutte contre la corruption, du commerce et des douanes).

Veillez compléter le tableau ci-dessous de façon à refléter ce que vous comprenez des lois existantes relatives au RDUE dans votre pays (conformément à l'article 2, définition 40 du règlement).

	Aucune	Compréhension basique	Bonne compréhension	Compréhension parfaite
Les droits d'utilisation des terres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La protection de l'environnement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les règles relatives aux forêts, y compris la gestion des forêts et la conservation de la biodiversité, lorsqu'elles sont en lien direct avec la récolte du bois	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les droits de tiers	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les droits du travail	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les droits de l'homme protégés par le droit international	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le principe du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE), y compris tel qu'il est énoncé dans la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les réglementations dans les domaines de la fiscalité, de la lutte contre la corruption, du commerce et des douanes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

\* 40.

### ENQUÊTE COMPLÉTÉE

Veillez cocher la case ci-dessous pour confirmer que vous avez complété l'enquête, puis cliquez sur **SUIVANT** pour la soumettre.

J'ai complété l'enquête.

**SECTEUR PRIVÉ LOCAL (PAYS PRODUCTEURS)**  
**Préparatifs de mise en œuvre et initiatives de conformité**

\* 41. Quelles sont les principales parties prenantes nationales qui ont un rôle à jouer dans la préparation de la mise en œuvre du RDUE dans votre pays ?

- Gouvernement
- Secteur privé national dans votre pays
- Secteur privé international
- Organisations de producteurs (coopératives, associations, groupes)
- Plateformes industrielles mondiales/forums multipartites
- Autres (veuillez préciser ci-dessous)

Veuillez fournir les noms et les coordonnées des parties prenantes selon les options sélectionnées ci-dessus

\* 42. Le RDUE a fixé la date limite pour la déforestation et la dégradation des forêts au 31 décembre 2020. Depuis cette date, avez-vous mis en œuvre des mesures pour prévenir la déforestation dans la chaîne d'approvisionnement en café de votre pays ? Si oui, veuillez préciser.

- Non
- Oui (veuillez préciser)

\* 43. Quelle part de vos ventes de café le marché de l'UE représente-t-il (%) ?

- |                                    |                               |
|------------------------------------|-------------------------------|
| <input type="radio"/> Moins de 5 % | <input type="radio"/> 41-60%  |
| <input type="radio"/> 5-20%        | <input type="radio"/> 61-80%  |
| <input type="radio"/> 21-40%       | <input type="radio"/> 81-100% |

Veuillez indiquer le pourcentage exact, le cas échéant



\* 49. De quel type d'assistance technique et financière auriez-vous besoin pour vous conformer au RDUE ?

- Géolocalisation/polygone pour les exploitants
- Systèmes de traçabilité/chaîne de contrôle
- Gestion des données
- Infrastructure numérique publique ouverte
- Interopérabilité pour un échange de données facile
- Suivi
- Certification
- Formation/renforcement de capacités
- Régimes d'assurance
- Autre (veuillez préciser)

Montant estimé nécessaire pour se conformer au RDUE (en euros)

\* 50.

### ENQUÊTE COMPLÉTÉE

Veuillez cocher la case ci-dessous pour confirmer que vous avez complété l'enquête, puis cliquez sur **SUIVANT** pour la soumettre.

- J'ai complété l'enquête.

**SECTEUR PRIVE INTERNATIONAL**  
**Préparatifs de mise en œuvre et initiatives de conformité**

\* 51. Le RDUE a fixé la date limite pour la déforestation et la dégradation des forêts au 31 décembre 2020. Depuis cette date, avez-vous mis en place des mesures de prévention de la déforestation dans les pays où vous opérez ?

- Non  
 Oui (veuillez préciser)

\* 52. Quelle part de vos ventes de café le marché de l'UE représente-t-il (%)?

- Moins de 5 %                       41-60%  
 5-20%                                 61-80%  
 21-40%                                 81-100%

Veuillez indiquer le pourcentage exact, le cas échéant

\* 53. Dans combien de pays vous approvisionnez-vous en café qui est ensuite vendu sur le marché de l'UE ?

- 1  
 2-5  
 6-10  
 Plus de 10

\* 54. Selon vous, de tous les pays dans lesquels vous vous approvisionnez en café pour l'exportation vers l'UE, quel est le taux (%) de pays dont l'industrie du café:

*Veuillez saisir un nombre (aucune décimale ne sera acceptée). La somme de toutes les réponses doit être égale à 100.*

Est prête

Devrait être prête à la date limite

Devrait être prête après la date limite

Est peu susceptible d'être prête avant plusieurs années

\* 55. Prévoyez-vous de séparer les cultures entre les marchés de l'UE et les autres marchés?

- Oui
- Non

\* 56. Quelle est la probabilité pour que vous arrêtiez ou réduisiez la mise sur le marché de l'UE de café? (1=pas du tout probable - 10=extrêmement probable)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>									

\* 57. Quelle est la probabilité que vous cessiez de vous approvisionner en café dans certains pays pour vos exportations vers l'UE ? (1=pas du tout probable - 10=extrêmement probable)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>									

\* 58. Dans combien de pays êtes-vous susceptible de cesser de vous approvisionner en café pour vos exportations vers l'UE ?

- Aucun
- 1
- 2-5
- 6-10
- Plus de 10

\* 59. Quelle est la probabilité pour que vous fassiez des efforts pour garantir un prix équitable aux producteurs afin de leur fournir un revenu décent, comme suggéré au paragraphe 50 du règlement ? (1=pas du tout probable - 10= extrêmement probable)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>									

\* 60. Participez-vous à une initiative internationale visant à faciliter le respect de la mise en œuvre du RDUE ? Si oui, veuillez préciser.

- Non
- Oui (veuillez préciser)

\* 61. Quels sont les investissements techniques et financiers que vous envisagez de réaliser pour que vos fournisseurs de café puissent se conformer au RDUE

- Géolocalisation/polygones pour les exploitants
- Systèmes de traçabilité/chaîne de contrôle
- Gestion des données
- Infrastructure numérique publique ouverte
- Interopérabilité pour un échange de données facile
- Suivi
- Certification
- Formation/renforcement de capacités
- Régimes d'assurance
- Autre (veuillez préciser)

Montant estimé de votre investissement (en euros)

\* 62.

### ENQUÊTE COMPLÉTÉE

Veuillez cocher la case ci-dessous pour confirmer que vous avez complété l'enquête, puis cliquez sur **SUIVANT** pour la soumettre.

- J'ai complété l'enquête.

## ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

### Préparatifs de mise en œuvre et initiatives de conformité

\* 63. Le RDUE a identifié que la date limite devrait correspondre aux engagements internationaux et a été fixée au 31 décembre 2020. Depuis le 31 décembre 2020, avez-vous pris des mesures pour prévenir la déforestation dans votre (vos) exploitation(s) ? Si oui, veuillez préciser

- Non
- Oui (veuillez préciser)

\* 64. Savez-vous quelle part (%) de votre café est vendue sur le marché de l'UE et si oui, quelle est-elle?

- Non
- Oui (veuillez préciser %)

\* 65. À votre avis, quelle est la probabilité pour que l'industrie du café dans votre pays soit prête à se conformer au RDUE d'ici la date limite de mise en œuvre fixée au 30 décembre 2024 ?

- Prête
- Devrait être prête à la date limite
- Devrait être prête après la date limite
- Peu susceptible d'être prête avant plusieurs années

\* 66. Participez-vous à une initiative internationale visant à faciliter le respect de la mise en œuvre du RDUE ?

- Non
- Oui (veuillez préciser)

\* 67. De quel type d'assistance technique et financière auriez-vous besoin pour vous conformer au RDUE ?

- Géolocalisation/polygones pour les exploitants
- Systèmes de traçabilité/chaîne de contrôle
- Gestion des données
- Infrastructure numérique publique ouverte
- Interopérabilité pour un échange de données facile
- Suivi
- Certification
- Formation/renforcement de capacités
- Régimes d'assurance

Montant estimé nécessaire pour se conformer au RDUE (en euros)

\* 68.

### **ENQUÊTE COMPLÉTÉE**

Veillez cocher la case ci-dessous pour confirmer que vous avez complété l'enquête, puis cliquez sur **SUIVANT** pour la soumettre.

- J'ai complété l'enquête.

## ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) Préparatifs de mise en œuvre et initiatives de conformité

\* 69. Le RDUE a identifié que la date limite devrait correspondre aux engagements internationaux et a été fixée au 31 décembre 2020. Depuis le 31 décembre 2020, avez-vous pris des mesures pour prévenir la déforestation dans les pays où vous opérez ? Si oui, veuillez préciser.

- Non
- Oui (veuillez préciser)

\* 70. Savez-vous quelle part (%) du café produit dans le cadre des initiatives/pays avec lesquels vous travaillez est vendue sur le marché de l'UE, le cas échéant ? Si oui, veuillez préciser.

- Non
- Oui (veuillez préciser %)

\* 71. À votre avis, quelle est la probabilité pour que l'industrie du café dans les pays où vous opérez soit prête à se conformer au RDUE d'ici la date limite de mise en œuvre fixée au 30 décembre 2024 ?

- Prête
- Devrait être prête à la date limite
- Devrait être prête après la date limite
- Peu susceptible d'être prête avant plusieurs années

\* 72. Participez-vous à une initiative internationale visant à faciliter le respect de la mise en œuvre du RDUE ? Si oui, laquelle/lesquelles?

- Non
- Oui (veuillez préciser)

\* 73. Dans quels domaines pensez-vous que les producteurs devront investir pour se conformer au RDUE ?

- Géolocalisation/polygones pour les exploitants
- Systèmes de traçabilité/chaîne de contrôle
- Gestion des données
- Infrastructure numérique publique ouverte
- Interopérabilité pour un échange de données facile
- Suivi
- Certification
- Formation/renforcement de capacités
- Régimes d'assurance

Montant estimé nécessaire pour se conformer au RDUE (en euros)